**Conseil d’école extraordinaire du 27 mars 2017**

*Présents :*

Les enseignants : Mme Lognoz, Mme Nanterme, Mme Noto, Mme Sabini, M. Saharoff, M. Sipp, Mme Sourd

*Les représentants de parents*: Mme Dudrague, Mme Perrin

*DDEN* : M. Sindic

*Adjoint au maire en charge des affaires scolaires* : M. Lombardo

*Excusés* : Monsieur Ronchail, inspecteur de l’éducation nationale, Elise Dussart-Lassée et Cyrille Pernoud (représentants de parents)

Le conseil d’école, à l’unanimité, émet un avis favorable au PEDT 2017/2020 qui fixe les horaires des TAP’s les mardis et vendredis de 15h à 16h30 pour des tarifs inchangés (entre 20 et 30 euros par trimestre selon le quotient familial). L’inscription sera trimestrielle ou annuelle, comme cette année.

La compétence des TAP’s est aujourd’hui assurée par le service jeunesse de la commune d’Entrelacs.

La commune de la Biolle a signé des conventions avec Entrelacs pour bénéficier des interventions des animateurs.

Les enseignants et les représentants de parents remercient les élus et les responsables du service jeunesse pour leur écoute et leur souci de cohérence dans l’élaboration de ce PEDT.